



Versailles, le 28.07.2026

Madame Suzanne JAUNET
Présidente du Conseil d'Administration du SDIS78
Conseillère départementale

Objet : Gestion des risques incendie et enjeux environnementaux.

Madame JAUNET,

Le changement climatique accentue fortement les risques incendie en nombre, intensité, durée, fréquence et en territoire.

Nous tenons en premier lieu à exprimer notre pensée pour les 4 sapeurs-pompiers morts en intervention depuis le début du mois de juillet.

Nous pensons bien évidemment à l'ensemble de la population et des écosystèmes durement frappés par les mégafeux.

Enfin, nous saluons l'engagement des pompiers – dont ceux du SDIS78 –, des agents de la Sécurité civile, de l'ONF, des soignants, des agents des collectivités territoriales et de tous les services publics qui œuvrent dans l'urgence et la solidarité.

Nous vivons une séquence catastrophique qui n'avait rien d'imprévisible.
Les désastres annoncés se produisent et s'amplifient.

Comme le souligne le GIEC, le réchauffement climatique favorise la multiplication et l'intensification des incendies. En retour, ces derniers rejettent d'importantes quantités de CO₂ dans l'atmosphère, alimentant à leur tour le changement climatique. Un cercle vicieux qui rend indispensable d'agir à la fois sur la prévention, les moyens de lutte et les politiques climatiques.

Il est de fait indispensable d'engager une politique volontariste en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. S'en donner les moyens est un impératif.

Nous rappelons que *«le coût de l'inaction est supérieur à celui de la transition : chaque euro investi en prévention permet d'économiser jusqu'à trois euros de dommages évités »* (source : Rapport de la Cour des comptes Sept. 2025).

Ces enjeux environnementaux s'articulent avec les enjeux sociaux et les principes de solidarité.
« La transition la plus injuste est celle qui ne se fait pas : les retards pris aujourd'hui en matière d'atténuation et d'adaptation sont facteurs de précarité et d'inégalité » (source : Rapport du Haut Conseil pour le Climat publié le 9 juillet 2026).

Or, les services publics n'ont cessé d'être fragilisés par les politiques publiques.

Les moyens des acteurs chargés de prévenir et de combattre les incendies ont été fortement réduits au cours des dernières décennies.

L'Office national des forêts (ONF) est passé de 15 000 à 8 000 agents en moins de quarante ans. Météo-France a perdu près d'un tiers de ses effectifs en quinze ans, alors même que son expertise est essentielle pour anticiper les risques.

Quant aux Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), ils alertent sur le manque de personnels spécialisés, le vieillissement des équipements et l'allongement des délais d'intervention.

Dans ce contexte, la CGT estime qu'il est urgent de redonner aux services publics les moyens d'assurer leurs missions de prévention, d'anticipation et de protection des populations.

Par vos mandats, vous devez être particulièrement consciente de cette réalité.

En qualité de Présidente du CA du SDIS78 vous avez à connaître la réalité des moyens et du fonctionnement de cet établissement public.

En qualité de Conseillère Départementale, vous connaissez le rôle de premier plan que notre collectivité peut jouer pour faire face aux enjeux environnementaux et leurs impacts : changement climatique, effondrement de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles, accumulation des pollutions.

Les agents publics de notre collectivité sont au cœur de cette réalité à de multiples niveaux.

Ils sont concernés dans leurs conditions de vie subissant les impacts environnementaux.

Ils sont également acteurs et exécutant des politiques départementales conduites en termes d'atténuation et d'adaptation à ces changements environnementaux et leurs effets.

Enfin, ils ont une capacité d'intervention et de proposition dans leurs domaines d'activité et d'expertise.

Or, nous constatons que pour notre collectivité comme pour d'autres services publics, les moyens et la volonté ne suivent pas.

Les politiques d'atténuation et d'adaptation face aux impacts environnementaux sont souvent les premières sacrifiées à l'aune de politiques austéritaires.

Ainsi, au Conseil Départemental comme ailleurs, des projets environnementaux ont été abandonnés, des postes supprimés.

Pourtant, l'urgence d'agir face aux enjeux environnementaux n'est plus à démontrer.

Nous considérons que nous devons nous saisir collectivement de ces sujets et en premier lieu la puissance publique pour engager une politique volontariste d'atténuation et d'adaptation face aux risques induits par le changement climatique.

Nous affirmons également notre pleine solidarité avec l'ensemble du personnel du SDIS 78.

C'est dans ce contexte, face aux constats posés que nous vous interpellons.

Par le présent courrier, nous attirons tout particulièrement votre attention sur les points suivants :

Concernant le SDIS78, nous demandons :

- ➔ Des renforts de moyens humains, logistiques et en formation du SDIS 78.
- ➔ Une reconnaissance de leur engagement et des facilités accordées aux agents du département, sapeurs-pompiers volontaires (SPV), pour se rendre disponibles pour des interventions de sécurité. Cela nécessite également la bonne prise en compte du temps de repos nécessaire permettant d'assurer les missions aux départements et celles en qualité de SPV sans risque d'épuisement.
- ➔ La levée des freins financiers opposés aux départs de colonne SDIS78 en renfort sur les mégafeux. Nous avons eu connaissance que l'État rembourse les départs en renfort au titre de l'Indemnité de Mobilisation Opérationnelle (IMO) à hauteur d'environ 15 € par heure, alors que le coût horaire d'un sapeur-pompier professionnel du SDIS 78 est estimé à 27 € par heure. Le différentiel étant supporté par le SDIS, les départs sont conditionnés au statut de sapeur-pompier volontaire à seule fin d'en réduire le coût. Cet obstacle opposé aux départs de sapeurs-pompiers professionnels est pour nous incompréhensible. Pour la CGT, l'urgence opérationnelle doit primer sur les considérations budgétaires.

Concernant la politique de notre collectivité d'atténuation et d'adaptation liés au changement climatique, nous demandons :

- ➔ La mise en œuvre de propositions précédemment transmises dans le cadre du déploiement du RADAR Travail Environnement (sept. 2024)
- ➔ La mise en œuvre des demandes portées par nos courriers du 16.02.2026 et 27.07.2026.

Nous vous assurons de notre volonté et détermination à obtenir des avancées concrètes sur ces enjeux et nous tenons à votre disposition pour échanger sur tous ces aspects.

Vous remerciant par avance de l'étude et des réponses que vous pourrez apporter à nos demandes, nous vous prions de croire à l'assurance de notre considération.

Pour le syndicat CGT,
Valérie Ramage, secrétaire générale

Pièces jointes :

- Dossier RADAR Travail Environnement sept. 2024
- Courrier du 16.02.2026
- Courrier du 27.07.2026

Copie à :

- Mme BRISTOL, Conseillère départementale, vice-présidente déléguée à la Biodiversité, au Climat et au Développement durable
- Service Dialogue social CD 78
- Syndicat CGT SDIS 78